

Règlement de la balade

- Les participants à cette balade devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route, être titulaires du permis de conduire en vigueur pour la moto, être assurés ; le port du casque est obligatoire.
 - **Si le participant change de véhicule le jour de la balade, il lui est demandé de prévenir l'organisation de ce changement et d'avoir les papiers requis.**
 - Seront autorisés pour cette balade, les véhicules deux roues, tricycles, triporteurs, cycle-cars, side-cars à caractère ancien, avant 1970.
 - **En cas de panne, à l'arrivée des véhicules d'assistance, le participant ne sera pas autorisé à réparer. Il devra, par conséquent, procéder avec l'assistance au chargement de son véhicule sans attente et ce pour le bon déroulement de l'organisation. Si celui-ci s'y oppose, l'assistance continuera son chemin, aussi le participant sera considéré en dehors de la manifestation et de par ce fait, nous déclinons toute responsabilité.**
 - Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour les faits dû à l'organisation ou au déroulement des épreuves.
 - Elle interdit par conséquent, de porter les contestations devant les juridictions civiles, commerciales ou correctionnelles.
 - Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeure ou de sécurité.
 - **Pour des raisons d'organisation, ne seront prises en compte que les inscriptions remplies correctement, datées et signées suivi du règlement.**
- * * * * *
- **Chèque à l'ordre des Cambouilles Tourangeaux,**
 - Bulletin d'engagement,

A retourner avant le 20 mai 2018 à :

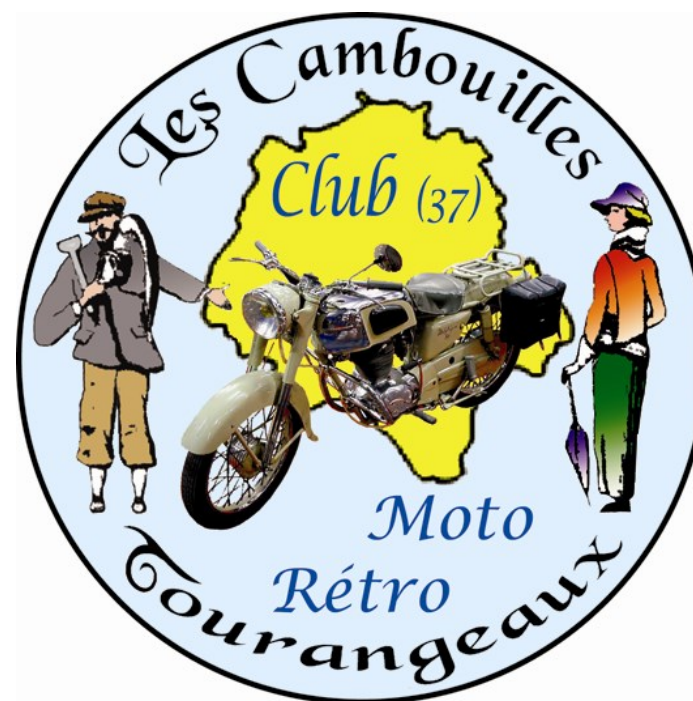
M. MENANT Michel - 42, Rue des ERABLES – 37300 Joué les Tours

☐ **Aucune inscription sur place**

XXIII^e Balade motos anciennes

Les Cambouilles Tourangeaux

Dimanche 27 MAI 2018



Renseignements :

M. Michel MENANT, tél : 02-47-53-80-96, portable : 06-04-14-14-73

Mme Patricia LEON, tél : 02-47-96-62-38

M. Bertrand GEOFFROY-DU-COUDRET, tél. : 02-47-53-60-30

PROGRAMME

7 h 30 – Accueil des participants

9 h – Départ de Ballan-Miré (Complexe de La Haye)

10 h 30 – Pause « Les Roches Tranchelion »

11 h 15 – La balade continue

13 h – Repas à Cheillé

15 h – Départ balade de l'après-midi

16 h – Pause à Villandry

17 h – Retour à Ballan-Miré

Pot de l'amitié

Plaque aux 60 premières inscriptions

*Attention : balade du matin 80 km,
balade de l'après-midi 55 km*

PS : si la balade est annulée pour une cause indéterminée,
le repas sera maintenu.

Conducteur :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° Téléphone : _____ E-mail : _____

N° Permis de conduire : _____

Compagnie d'assurance : _____ N° contrat : _____

Machine

Avant 1970

Marque : _____ Type : _____

Année : _____ Cylindrée : _____

Immatriculation : _____ Carrosserie : solo – side-car – triporteur

Club représenté :

Il est demandé à chaque participant d'avoir sur lui les papiers réglementaires : son permis de conduire, la carte grise, et l'assurance du véhicule utilisé ce jour.

Engagement : 25 € x _____ = _____ €

Accompagnateur : 20 € x _____ = _____ €

Enfant (- 12 ans) : 12 € x _____ = _____ €

Total = _____ €

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.

A _____ Le _____ Signature du conducteur :

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »